

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 décembre 2019
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN**

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019
(accusé de réception du 11/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Association KERNAVELO - Demande de subvention

L'association KERNAVELO assure la promotion et le développement de l'usage du vélo et met en place chaque année des animations. Afin de mettre en place son programme d'actions 2019, elle sollicite une subvention.

L'association KERNAVELO, membre de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUBICY) déclarée en Préfecture le 3 mars 2014 a pour objet de :

- promouvoir l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement et d'améliorer la sécurité des déplacements ;
- d'étudier avec les organismes locaux ou nationaux les aménagements et services destinés aux cyclistes ou favorisant l'intermodalité ;
- de contribuer à l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire pour veiller à la prise en compte des modes de déplacements actifs.

Plusieurs actions de sensibilisation sont prévues au cours de l'année 2019 par cette association et notamment :

- animations en partenariat avec « Tout Quimper à Vélo » ;
- animations lors de la semaine européenne de la mobilité et lors de la semaine européenne de la réduction des déchets ;
- atelier vélo participatif ;
- animations vélo-école adultes ;

- balades/découvertes à vélo en ville

Pour mener à bien ces différentes actions, l'association sollicite une subvention.

Après avoir délibéré (3 abstentions et M. Piero RAINERO refusant de prendre part au vote ; 43 suffrages exprimés dont 1 voix contre et 42 voix pour), le conseil communautaire décide d'autoriser monsieur le président à verser une subvention de 2 011 € à l'association KERNAVELO (imputation budgétaire : 6574.510) au titre de l'année 2019.